

Paraphe : \_\_\_\_\_

Conseil communautaire  
Séance du 15 février 2024

Délibération

N° 2024\_02\_17

**Versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe Office de tourisme**

Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office de Tourisme Yvetot Normandie est géré sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière.

Ce service public administratif (SPA) est doté d'un budget annexe, financé chaque année par une subvention de fonctionnement versée par le budget principal.

Dans l'attente du vote des budgets primitifs prévu le 11 avril prochain, le versement anticipé d'une subvention de fonctionnement s'avère nécessaire pour permettre le paiement des dépenses de ce budget annexe (notamment les dépenses de personnel).

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-11 et suivants,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 février 2024,  
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 80 000 euros par le budget principal au budget annexe de l'office de tourisme.

2. – Que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits aux budgets primitifs 2024 à l'article 657363 du budget principal et à l'article 74751 pour le budget annexe de l'office de tourisme.

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 22/02/2024  
Reçu en préfecture le 22/02/2024  
Publié le \_\_\_\_\_  
ID : 076-247600620-20240215-DEL2024\_02\_17-DE



Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Gilles COTTEY

Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 15 février 2024

Sur convocation adressée le 9 février 2024,

**Étaient présents (38) :**

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Louis EUDIER,  
M. Eric CARPENTIER,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND  
M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,

Mme Natacha BLY,  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER,  
Mme Herléane SOULIER,  
M. Christophe ADE  
*Pouvoir à Mme TUNA à partir de la délibération n° 15,*  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Pouvoir à Mme BLONDEL à partir de la délibération n°*  
11,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 11,*  
Mme Dominique TALADUN,  
M. Michel DUSSAUX

**Étaient représentés (3) :**

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

Mme Chantal BIENFAIT  
*Représentée par M. Sylvain GARAND*

**Étaient absents (4) :**

M. Jean-Louis LUC,

Mme Céline DAMBRY,  
M. Daniel DELAFENETRE,  
M. Jean-François LE PERF,  
M. Laurent BENARD

*Arrivée à 19h21, délibération n° 8,*

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Gilles COTTEY